

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 19 JUIN 2025****Extrait du registre des délibérations**  
**République Française****N°DEL\_2025\_088****COMPTE FINANCIER UNIQUE - ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE**

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 13 juin 2025, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

**Présents :**

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Eric DUMOULIN, Laurence GNEMMI, Dominique BAUD, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Arnaud BEAUVOIR, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Line HUANG

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Nicole CABLAN-GUEROULT à Pierre ARRIVETZ, Emmanuel LOEVENBRUCK à Dominique BAUD, Arménio SANTOS à Véronique CHANTEGRELET, Jean-Manuel PARANHOS à François SCHMITT, Laurent LEFEVRE à Laurence GNEMMI, Sophie LEFEBURE à Paul MARSAL, Yves ENGLER à Béatrice BELLINI

**Absents :**

Nathalie MOULIN

**Secrétaire :**

Véronique CHANTEGRELET

Les 31 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

**NOTE DE SYNTHESE**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il ne lui est pas permis de participer au vote relatif au Compte Financier Unique. En conséquence, le Conseil Municipal est appelé à élire un président de séance, chargé de conduire les débats et de présider la séance durant l'examen de ce point. Le Maire propose donc à l'Assemblée de procéder à cette

élection avant l'ouverture des discussions.

Pour rappel, deux maires se sont succédé à la tête de la commune au cours de l'année 2024. Éric Dumoulin a exercé ses fonctions du 1er janvier au 21 octobre 2024. Une période de vacance du poste de Maire est intervenue du 22 au 27 octobre 2024 inclus, avant l'élection de Michèle Grellier, le 28 octobre 2024.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

- Monsieur Pascal PONTY

Le vote a eu lieu à main levée, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et a donné le résultat suivant :

- Monsieur Pascal PONTY est déclaré élu en qualité de président de séance pour l'examen du Compte Financier Unique.

## DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-14 et L2121-21,

Considérant que le Maire ne peut participer au vote du Compte Financier Unique et doit, à ce titre, se retirer de la salle pendant ce vote,

Considérant qu'au cours de l'année 2024, deux maires se sont succédé : Éric Dumoulin, en fonction du 1er janvier au 21 octobre 2024, puis Michèle Grellier, élue le 28 octobre 2024,

Considérant qu'une période de vacance de la fonction de Maire s'est écoulée du 22 au 27 octobre 2024 inclus,

Considérant qu'il est obligatoire que le Conseil Municipal élise un président de séance pour diriger les débats lors du vote du Compte Financier Unique,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et avoir procédé à l'élection :

### DECIDE :

**-Monsieur Pascal PONTY** est déclaré élu en qualité de Président de séance pour le

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le



ID : 078-217801463-20250620-DEL\_2025\_088-DE

vote du Compte Financier Unique.

Par 36 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 ABSTENTION(S),  
Abstention(s) :  
Pierre GUILLET, José TOMAS

Publiée le : 23 juin 2025